

Le Coq Pelaud

La guerre de 14-18 au front et au pays

"Qui cherche la vérité de l'homme doit s'emparer de sa douleur."

GEORGES
BERNANOS

Jean Bérard, tué le 21 juin 1915 à Calonne

UNE MORT BIEN INUTILE

Mobilisé à 19 ans et demi, il est tué à l'âge de 20 ans et deux mois. Le récit officiel de son régiment montre combien l'Etat Major fut peu regardant sur les dégâts humains causés par son incompétence.

Jean Bérard est né le 26 avril 1895 à St Symphorien. Ses parents : Bérard Jean, hôtelier, 42 ans et Surgey Marie Claudine, sans profession, 37 ans. Faisant partie de la classe 1915, il a donc été appelé à partir du 15 décembre 1914. Son régiment cantonné à Compiègne avait été mis en place dès le 1er août dans la région de St Mihiel, au sud de Verdun (Meuse), mais « le bleu » Jean Bérard dut avant de le rejoindre faire quelques mois de classes. On peut supposer qu'il s'y trouve début juin.

Le 54 RI cantonne alors à Sommedieu, à quelques kms au sud de Verdun et de la partie nord de la tranchée de Calonne (voir encadré). L'attaque pour prendre la partie sud doit se déclencher le 20 juin à 16h45. Malheureusement, les défenses ennemies n'ont pas été endommagées par l'artillerie et les compagnies du 54 sont stoppées à quelques mètres des lignes allemandes.

Ainsi, ce 20 juin, après le premier échec, on décide une nouvelle préparation d'artillerie suivie d'une nouvelle attaque à 18h30. Finalement « contre demandée » mais devant reprendre de nuit : « Enlever à la baïonnette, coûte que coûte, les tranchées ennemies ». Le rédacteur du JMO, écrivant sans doute après les événements, indique alors dans son récit que « l'exécution de cet ordre n'est pas sans présenter des difficultés... » En effet, cette attaque se soldera par un nouvel échec. « Quelques fractions parviennent

néanmoins jusqu'à proximité des tranchées ennemies, mais sont détruites avant de pouvoir y pénétrer. » L'attaque est arrêtée avant le lever du jour.

LA TRANCHÉE DE CALONNE

C'est une route forestière de la Meuse, ne traversant aucun village, reliant Hattonchâtel à Verdun sur plus de 25 kilomètres. Elle fut tracée vers 1786 sur les ordres de Charles Alexandre de Calonne, ministre de Louis XVI qui dans le but de desservir directement le château qu'il avait acquis le 9 août 1770 à Hannonville-sous-les-Côtes.

Pendant la Première Guerre mondiale, la Tranchée de Calonne fut l'enjeu de combats acharnés. Les Allemands occupaient toute la partie sud de la tranchée de Calonne, la limite était le village de Combres. Les Français, eux, occupaient le nord de la tranchée de Calonne et les Eparges. Le long de cette route presque toute droite, les allemands avaient installé des abris, des galeries pour munitions et armes, des postes de commandement, des blockhaus pour soigner les blessés... *D'après Wikipedia.*

Ce 21 juin, il faut donc reconstituer les unités, mais elles devront repartir à l'attaque à 13h, après une préparation d'artillerie. Mais le 54 n'exécute pas l'ordre d'attaque car un autre régiment devait au préalable démarrer la sienne. Du coup, les tranchées françaises sont violemment bombardées par l'ennemi. Dans la soirée, le 54 reçoit l'ordre de « restaurer les défenses accessoires devant les tranchées »

et, dans la nuit, l'ordre parvient d'une nouvelle attaque pour midi.

22 juin - La préparation d'artillerie commence à 10h, mais est arrêtée presque aussitôt et l'attaque remise à une autre heure. L'artillerie reprend à 14h, puis est de nouveau arrêtée. « L'attaque est définitivement remise. »

23 juin - L'attaque devra reprendre à 15h30 après les tirs d'artillerie, mais ceux-ci n'ont pas produit d'effet sur les tranchées ennemies. Le Général de Division, pourtant informé, décide tout de même d'exécuter l'attaque. Malgré les efforts « héroïques », les hommes gagnent quelques mètres en rampant, certains même 20.

À 20h l'ordre d'arrêt est donné.

Le 24, le 54 RI est relevé et va stationner à Rupt et Amblonville.

Aucune indication des pertes n'est donnée. Ce qui explique que le régiment n'a pas dressé les procès-verbaux des décès des soldats tués. Il a fallu attendre le 7 juillet 1921 pour que le Tribunal de Montluçon l'établisse. Soit six ans plus tard.

Cet acte sera transcrit sur les registres de la commune de Montluçon, car sans doute qu'au début de la guerre, Jean Bérard habitait désormais cette ville.

Le 18 août 1915, Marie Grange écrira : « Ici toujours des victimes. Depuis Cartéron, on nous a dit le fils Bérard et Mr Debrun, gendre de grand Raymond. »